

Procès-verbal de la **9^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 8 mai 2017** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Madame Micheline Marcotte-Boucher ainsi que messieurs Pierre Boucher, René-Guy Cantin, Steve Kirk, Paul Loyer, David Pigeon, Normand Sylvestre et Paul Morin, commissaires.

Monsieur Jérôme Maltais, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire.
Madame Valérie Dionne, commissaire représentante du comité de parents, comité EHDAA.
Madame Nathalie Dorais-Pagé, commissaire représentante du comité de parents.
Madame Annick Tremblay, commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, monsieur Fernand Paré, directeur général adjoint temporaire, et monsieur Patrick Courville, secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Mesdames Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières, Julie Legault, directrice du Service des ressources éducatives, Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles et monsieur Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines.

ABSENCES :

Madame Marie-France Gagnon, absence motivée
Monsieur Lyes Dris, absence motivée

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C129-1705 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C130-1705 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2017 soit approuvé

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 8 AVRIL 2017

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 8 avril 2017.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur David Fleurimond remercie les membres du conseil des commissaires et la direction générale pour leur soutien dans l'organisation de la course à relais entre Québec et Montréal organisée par le Grand défi Pierre Lavoie.

C131-1705 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT la démission au 30 juin 2017 de M. Bernard Dufourd à titre de directeur général de la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT la résolution C128-1704 adoptée le 03 avril 2017 portant sur la composition du comité de sélection de la directrice générale ou du directeur général de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime formulée par le comité de sélection constitué pour combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Beaulieu ;

QUE la commission scolaire nomme madame Manon Dufour au poste de directeur général de la Commission scolaire des Draveurs en date du 1^{er} juillet 2017 pour un mandat à durée déterminée de 3 ans assujetti à une période probatoire de douze (12) mois ;

QUE cette nomination soit conditionnelle à la signature d'un contrat négocié par le président;

QUE ce dernier soit autorisé à signer le contrat avec le directeur général au nom de la commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

C132-1705 FÉLICITATIONS / DIRECTION DE L'ÉCOLE L'ÉQUIPAGE

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur René Rondeau au poste de direction à l'école L'Équipage;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'adresser des félicitations à monsieur René Rondeau pour sa nomination en tant que directeur à l'école L'Équipage.

Adoptée à l'unanimité

C133-1705 ORGANIGRAMME 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des membres de l'AQCS et de l'ADEOQ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite qui doit être en vigueur en juin 2018;

CONSIDÉRANT que les établissements doivent revoir les projets éducatifs pendant l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que l'accompagnement des établissements scolaires est un facteur de réussite éducative;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adopter l'organigramme de la Commission scolaire des Draveurs dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à la majorité

DISSIDENCE : Micheline Marcotte Boucher
René-Guy Cantin

**C134-1705 CRITÈRES D'AFFECTATION DES DIRECTIONS
D'ÉTABLISSEMENT 2017-2018 DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT les impacts des règles budgétaires 2017-2018;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'unité des Drapeurs de l'Association des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement de l'Ouest du Québec et de l'unité des Drapeurs de l'Association québécoise des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter les critères d'affectation des directions d'établissement 2017-2018 dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à la majorité

DISSIDENCE : Paul Loyer

C135-1705 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur général pour adoption du projet de division du territoire de la Commission scolaire des Drapeurs en 10 circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que ce projet devra par la suite être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections scolaire (L.R.Q., c. e-2.3);

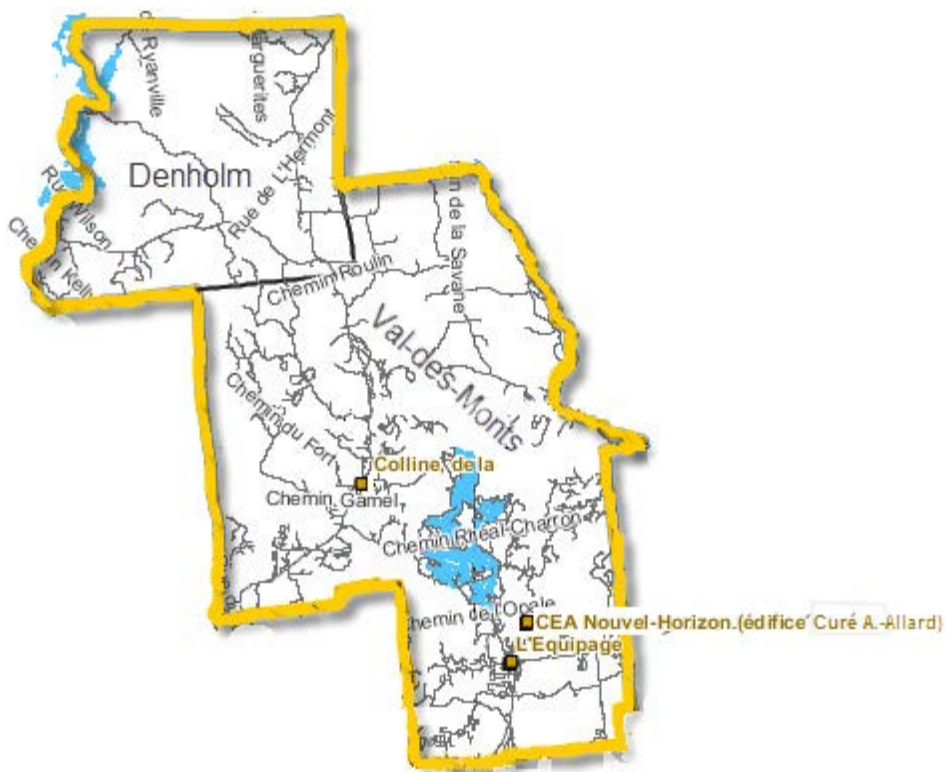
CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le projet de division du territoire de la Commission scolaire des Drapeurs en 10 circonscriptions électorales soit adopté, qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q.,c. E-2.3) et que les circonscriptions électorales se délimitent somme suit :

Circonscription électorale # 01 8 766 électeurs (-13,44 %)

**Établissements : L'Équipage, de la Colline,
Descriptif :**

Elle comprend la Municipalité de Val-des-Monts (à l'exception de la partie de son territoire située au sud-ouest et comprise dans la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais) et la Municipalité de Denholm.

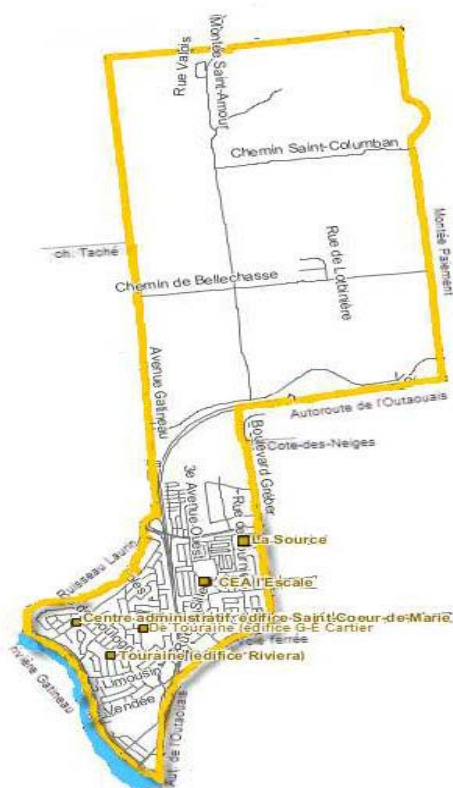


Circonscription électorale # 04 9 942 (-1,83 %)

Établissements : de Touraine (édifices George-Étienne-Cartier et Riviera), centre administratif (édifice Saint-Coeur-de-Marie) La Source, Centre L'Escale, édifice L'Escale.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Paiement, cette montée, l'autoroute de l'Outaouais, le prolongement de la ligne arrière du boulevard Gréber (côté ouest), cette ligne arrière jusqu'à l'intersection de la rue de la Côte-des-Neiges, le boulevard Gréber, la voie ferrée, l'autoroute de l'Outaouais, la rivière Gatineau, le ruisseau Laurin (communément nommé ruisseau Desjardins), l'avenue Gatineau, le chemin Taché et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 05 10 006 (-1,19 %)

Établissements : du Nouveau-Monde (édifices Renaud, Saint-Rosaire, Mgr Lemieux et Paquin), Le Tremplin, Polyvalente Le Carrefour, Centre L'Escale, édifice Nouvel-Horizon, Centre administratif (édifice Sainte-Bernadette), Saint-Antoine.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée et de la montée Paiement, cette montée et son prolongement en passant par l'intersection des rues Saint-Louis et Jacques-Cartier, la rivière Gatineau, l'autoroute de l'Outaouais et la voie ferrée jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 08 10 386 (+2,56 %)

Établissements : de l'Escalade, Polyvalente Nicolas-Gatineau.

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Dalton, cette montée, l'autoroute de l'Outaouais, le boulevard Lorrain, la ligne de haute tension, le boulevard Labrosse, le boulevard Saint-René Est, la rue Main, la rue de Sabrevois jusqu'à l'intersection de la rue de Langelier, la ligne arrière de la rue de Sabrevois (côté est) et son prolongement, l'autoroute de l'Outaouais, la montée Paiement et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale # 10 11 573 (+14,28 %)

Établissements: Du Bois Joli, La Sablonnière

Descriptif :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la montée Mineault, cette montée et son prolongement suivant la limite est de la commission scolaire, la rivière Gatineau, le prolongement de la rue Campeau, cette rue, la rue Notre-Dame, le boulevard Lorrain, la voie ferrée, la rivière La Blanche, l'autoroute de l'Outaouais, la montée Dalton et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.



Adoptée à l'unanimité

**C136-1705 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 56-20-01 –
RECouvreMENT DES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi sur l’instruction publique ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que la Commission scolaire des Draveurs adopte la politique 56-20-01 « Recouvrement des créances ».

Adoptée à la majorité

DISSIDENCE : Steve Kirk

**C137-1705 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 56-13-01 –
RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AUX
UNITÉS ADMINISTRATIVES ET AUX COMITÉS**

CONSIDÉRANT les exigences de l’article 275 de la Loi sur l’instruction publique ;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents, du comité consultatif EHDAA et des conseils d’établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que la Commission scolaire des Draveurs adopte la politique « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités ».

Adoptée à la majorité

DISSIDENCE : Annick Tremblay
Pierre Boucher
Steve Kirk

**C138-1705 ACTUALISATION DU RÈGLEMENT 54-20-02 – PASSAGE DE
L’ORDRE D’ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L’ORDRE
D’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 22 février 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le règlement 54-20-02 « Passage de l'ordre d'enseignement primaire à l'ordre d'enseignement secondaire » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

C139-1705 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 55-11-01 – DOTATION DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commission scolaire des Draveurs de se doter d'une politique concernant la dotation du personnel;

CONSIDÉRANT la volonté d'actualiser la politique de dotation du personnel;

CONSIDÉRANT l'orientation proposée par le comité administratif du Service des ressources humaines du 17 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter la politique modifiée 55-11-01 Dotation du personnel.

Adoptée à l'unanimité

C140-1705 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 55-51-01 – FORMATION CONTINUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commission scolaire des Draveurs de se doter d'une politique concernant la formation continue et le développement professionnel pour le personnel;

CONSIDÉRANT la volonté d'actualiser la politique de perfectionnement des personnels syndiqués;

CONSIDÉRANT l'orientation proposée par le comité administratif du Service des ressources humaines du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adopter la politique modifiée 55-51-01 Formation continue et développement professionnel.

Adoptée à l'unanimité

**C141-1705 ABROGATION DE LA POLITIQUE 55-19-01 –
PERTURBATIONS PAR GRÈVE, DÉBRAYAGE, PIQUETAGE
OU AUTRE FORMES DE CONFLITS**

CONSIDÉRANT que la Politique 55-19-01 « Perturbation par grève, débrayage, piquetage ou autres formes de conflits » date du 3 juin 1987;

CONSIDÉRANT qu'un guide administratif actuellement en vigueur contient tous les éléments pour les directions d'unité administrative sur la marche à suivre pour une gestion efficace lors d'une journée de grève;

CONSIDÉRANT que cette politique n'a plus sa raison d'être;

CONSIDÉRANT l'orientation proposée par le comité administratif du Service des ressources humaines du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'abroger la Politique 55-19-01 « Perturbation par grève, débrayage, piquetage ou autres formes de conflits » au recueil de gestion.

Adoptée à l'unanimité

**C142-1705 ABROGATION DU RÈGLEMENT 55-19-02 –
PERTURBATIONS PAR GRÈVE, DÉBRAYAGE, PIQUETAGE
OU AUTRES FORMES DE CONFLITS**

CONSIDÉRANT que le Règlement 55-19-02 « Perturbation par grève, débrayage, piquetage ou autres formes de conflits » date du 3 juin 1987;

CONSIDÉRANT qu'un guide administratif actuellement en vigueur contient tous les éléments pour les directions d'unité administrative sur la marche à suivre pour une gestion efficace lors d'une journée de grève;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a plus sa raison d'être;

CONSIDÉRANT l'orientation proposée par le comité administratif du Service des ressources humaines du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'abroger le Règlement 55-19-02 « Perturbation par grève, débrayage, piquetage ou autres formes de conflits » au recueil de gestion.

Adoptée à l'unanimité

C143-1705 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons liées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de congédier la personne dont le numéro de matricule est **4257**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

C144 -1705 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons liées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur René-Guy Cantin de congédier la personne dont le numéro de matricule est **9955**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

C145-1705 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de congédier la personne dont le numéro de matricule est **8342**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

C146 -1705 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2017-2018, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **2902**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C147-1705 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE
PERSONNEL**

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs enseignants pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont inférieurs aux effectifs déjà en place;

CONSIDÉRANT l'application des clauses pertinentes à cet effet contenues dans les ententes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2017-2018 l'engagement de la personne dont le matricule est **6899**, et ce pour un motif de surplus de personnel.

Adoptée à l'unanimité

**C148-1705 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE
PERSONNEL**

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs enseignants pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont inférieurs aux effectifs déjà en place;

CONSIDÉRANT l'application des clauses pertinentes à cet effet contenues dans les ententes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2017-2018 l'engagement de la personne dont le matricule est **12844**, et ce pour un motif de surplus de personnel.

Adoptée à l'unanimité

**C149-1705 NON-RENGAGEMENTS POUR CAUSE DE SURPLUS DE
PERSONNEL – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des commissaires à la séance du 8 mai 2017 relativement aux non-renengagements de certains enseignants;

CONSIDÉRANT l'évolution quotidienne de la situation chez les enseignants;

CONSIDÉRANT les besoins ainsi créés dans certains champs d'enseignement;

CONSIDÉRANT les besoins liés à une gestion efficace des effectifs dans la mise en place de l'organisation scolaire pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT la séquence du comblement des postes d'enseignants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de mandater le directeur général pour annuler au moment opportun les non-rengagements de certains enseignants et que cette décision fasse l'objet d'entérinement à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**C150-1705 ACCÈS À «MON DOSSIER | ENTREPRISES» DE REVENU
QUÉBEC – DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT les modifications apportées par Revenu Québec concernant les accès électroniques;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle plateforme «MON DOSSIER | ENTREPRISES »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur René-Guy Cantin

QUE Mme Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières soit autorisée à :

- consulter le dossier de la Commission scolaire des Draveurs (NEQ 8831849730 et numéro d'identification 1021297794) et agir au nom et pour le compte de la commission scolaire, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la commission scolaire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la commission scolaire aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la commission scolaire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- effectuer l'inscription de la commission scolaire à clicSÉQUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la commission scolaire et agir au nom et pour le compte de la commission scolaire, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE Revenu Québec communique au représentant (Mme Sara Duguay), par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la commission scolaire et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité

C151-1705 ACCÈS À «MON DOSSIER | ENTREPRISES» DE REVENU QUÉBEC – COORDONNATRICE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT les modifications apportées par Revenu Québec concernant les accès électroniques;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle plateforme « MON DOSSIER | ENTREPRISES »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur René-Guy Cantin

QUE Mme Sophie Guilbeault, coordonnatrice du Service des ressources financières soit autorisée à :

- consulter le dossier de la Commission scolaire des Draveurs (NEQ 8831849730 et numéro d'identification 1021297794) et agir au nom et pour le compte de la commission scolaire, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la commission scolaire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la commission scolaire aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la commission scolaire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- effectuer l'inscription de la commission scolaire à clicSÉCUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la commission scolaire et agir au nom et pour le compte de la commission scolaire, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

QUE Revenu Québec communique au représentant (Mme Sophie Guilbeault), par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la commission scolaire et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité

**C152-1705 ADJUDICATION DE CONTRAT – MESURE 50624
RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS –
STABILISATION DE LA FONDATION ET RÉFECTION
D'UNE CLASSE DE MATERNELLE – ÉCOLE LA
SABLONNIÈRE**

CONSIDÉRANT la mesure 50624 *Réfection et transformation des bâtiments* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 avril 2017 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 1^{er} mai 2017 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 23 août 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne d'accepter la soumission de la firme **LCC & Associés Canada Inc.**, située au 41, rue de Valcourt, unité 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9 au montant de **303 900,00 \$**, excluant les taxes pour la stabilisation de la fondation et réfection d'une classe de maternelle à l'école La Sablonnière.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)
183, chemin Freeman, unité 7

355 700,00 \$

Gatineau (Québec) J8Z 2A7

D.L.S. Construction Inc.
1910, chemin Pink, suite 201
Gatineau (Québec) J9J 3N9

396 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

C153-1705 ACTUALISATION DES FRAIS DES COURS D'ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT l'obligation d'offrir une session de reprises d'examens en juillet et août;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la persévérance scolaire en offrant une continuité du parcours scolaire de l'élève;

CONSIDÉRANT qu'un des buts de la convention de partenariat à la Commission scolaire des Draveurs est d'augmenter le taux de diplomation;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure 54-09-04 « Cours d'été du niveau secondaire »;

CONSIDÉRANT que ce service éducatif est facultatif et qu'il faut en assurer l'autofinancement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du 22 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'établir les frais pour les cours d'été 2017 à 322 \$ pour l'élève inscrit à la CSD et 445 \$ pour l'élève de l'extérieur de la CSD.

Adoptée à l'unanimité

C154-1705 RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE (SOCCER/FOOTBALL) À L'ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR

CONSIDÉRANT la résolution C170-1506 adoptée le 30 juin 2015 qui venait à échéance le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront terminés après cette date;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (le « Programme »), accordé à la Commission scolaire des Draveurs (la « commission scolaire ») une aide financière maximale de 1 230 905 \$ relativement au projet d'aménagement d'une surface synthétique (soccer-football) à l'école polyvalente le Carrefour (le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour financer ce Projet, la commission scolaire désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 1 230 905 \$;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire désire déléguer, dans le cadre de ce régime d'emprunts à long terme, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux agissant conjointement, afin qu'ils puissent conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

CONSIDÉRANT QUE le présent régime d'emprunts doit être soumis à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin

1. QUE, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, permettant à la commission scolaire d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 230 905 \$, soit institué;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que la valeur nominale des emprunts effectués par la commission scolaire;
3. QUE chaque emprunt conclu en vertu du présent régime d'emprunts soit effectué en monnaie légale du Canada;
4. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) l'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre la commission scolaire et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et il sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;
 - b) l'emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autres;

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour la commission scolaire la subvention à être accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre la commission scolaire et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le président (ou le vice-président en cas d'empêchement du président) et le directeur général (ou la directrice générale adjointe en cas d'empêchement du directeur général), **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soient autorisés, au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, les actes d'hypothèque mobilière, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts contractés en vertu du présent régime, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
6. QUE, dans la mesure où la commission scolaire a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les fins du Projet, la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins.
7. QUE le présent régime d'emprunts soit valide à compter de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée à l'unanimité

**C155-1705 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – PLAN QUÉBÉCOIS DES
INFRASTRUCTURES 2017-2027 - CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE POUR 3 GROUPES DE L'ÉDUCATION
PRÉSCOLAIRE ET 16 GROUPES DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE DANS LE SECTEUR EST DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la forte croissance des dits secteurs depuis quelques années et le potentiel de croissance élevé constaté;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques indiquant une croissance marquée de la clientèle dans le secteur Est du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Commission scolaire des Draveurs, par sa politique d'admission et d'inscription annuelle des élèves, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT que l'analyse réalisée par la Commission scolaire des Draveurs, suite à la réception des données démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontre l'insuffisance de la capacité d'accueil des écoles des secteurs de l'Aéroport, de la Gare et des Collines;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une demande d'ajout d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2017-2027* afin qu'une école primaire pouvant accueillir 3 groupes de l'éducation préscolaire, 16 groupes de l'enseignement primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2019-2020;

Adoptée à l'unanimité

C156-1705 PARTICIPATION DES COMMISSAIRES MICHELINE MARCOTTE BOUCHER, RENÉ-GUY CANTIN, LYES DRIS, PAUL MORIN ET NORMAND SYLVESTRE AU GALA MÉRITAS DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que les commissaires Micheline Marcotte Boucher, Lyes Dris, Paul Morin et Normand Sylvestre participent au Gala Méritas qui aura lieu le 18 mai 2017 en octroyant 100\$ chacun à la polyvalente Le Carrefour.

Adoptée à l'unanimité

C157-1705 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE MICHELINE MARCOTTE BOUCHER POUR LE BBQ ANNUEL DE L'ÉCOLE DE L'ESCALADE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que madame Micheline Marcotte Boucher contribue au BBQ annuel de l'école de l'Escalade qui aura lieu le 20 juin 2017 en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité

**C158-1705 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU
COMMISSAIRE PAUL LOYER POUR LE LIVRE DES
FINISSANTS DE L'ÉCOLE MASSÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que monsieur Paul Loyer contribue à l'activité album des finissants de l'école Massé en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

C159-1705 MOTION DE FÉLICITATIONS – NORMAND SYLVESTRE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvestre a cumulé 42 années de service en éducation;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvestre a toujours aimé s'engager dans sa communauté et qu'il a donné énormément de son temps à ses concitoyens;

CONSIDÉRANT que pour l'ensemble de son œuvre, monsieur Normand Sylvestre s'est récemment mérité le titre de personnalité de la semaine du journal Le Droit;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Beaulieu d'adresser des félicitations à monsieur Normand Sylvestre pour sa nomination à titre de personnalité de la semaine du journal Le Droit.

Adoptée à l'unanimité

**C160-1705 MOTION DE FÉLICITATIONS – PARTICIPATION À LA
SUPER EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que sept élèves ont fièrement représenté la Commission scolaire des Draveurs dans le cadre de la Super Expo-sciences Hydro-Québec qui avait lieu en avril dernier en Montérégie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à Dan Bahufite, Hassan Jaffal, Ève Bazinet, Keven Richard, Zachary Leduc, Slava Knyazev et Vincent Bellemare pour leur participation à la Super Expo-sciences Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

C161-1705 MOTION DE FÉLICITATIONS – SÉBASTIEN GIRARD

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'élève Sébastien Girard de la Polyvalente de L'Érablière est un pianiste de grand talent;

CONSIDÉRANT que Sébastien Girard a remporté la finale régionale de Secondaire en spectacle et qu'il participera à la finale provinciale en juin prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à Sébastien Girard pour avoir remporté la finale régionale de Secondaire en spectacle et de lui souhaiter la meilleure des chances pour la finale provinciale.

Adoptée à l'unanimité

C162-1705 MOTION D'ENCOURAGEMENT DES ÉLÈVES-COUREURS AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉDITION 2017

CONSIDÉRANT la tenue annuelle du Grand défi Pierre Lavoie, l'engouement que ce dernier suscite auprès des jeunes par l'exercice des sports et les valeurs éducatives qui y sont associées;

CONSIDÉRANT qu'un des buts de la convention de partenariat de la Commission scolaire des Draveurs vise à soutenir les établissements par le maintien d'un milieu sain;

CONSIDÉRANT que les établissements secondaires de la Commission scolaire des Draveurs apprécient cette cause en y déléguant au moins un enseignant par établissement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plus d'une centaine de jeunes à participer à une telle activité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser une motion d'encouragement aux élèves-coureurs représentant la Commission scolaire des Draveurs au Grand défi Pierre Lavoie ainsi qu'aux enseignants qui les accompagnent.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Dufourd nous rappelle que la Commission scolaire des Draveurs est fermée aujourd'hui et demain en raison de la crue des eaux. Il espère que nous serons en mesure d'accueillir les élèves mercredi. À cet égard, d'autres informations seront communiquées aux parents et aux membres du personnel demain. M. Dufourd remercie les parents pour leur compréhension au regard de cette situation exceptionnelle.

COMMISSAIRES

Madame Boucher invite les commissaires à s'inscrire au tournoi de golf organisé par la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs.

Monsieur Morin nous indique que le déjeuner annuel du Service de police de la Ville de Gatineau au profit de l'AQETA aura lieu le 17 mai et qu'une invitation officielle nous sera transmise sous peu.

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dorais-Pagé nous explique que le Service de police de la Ville de Gatineau a présenté son projet «Garde ça pour toi» au comité de parents. Ce projet en est un de prévention au regard des actes de pornographie juvénile commis par des mineurs. Madame Dorais-Pagé nous explique que «Garde ça pour toi» a été très bien accueilli par les parents.

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

REPRÉSENTANT DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE TRANSPORT

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 5 juin 2017 à 19 h 30 dans la salle Rolland-Bérubé.

C163-1705 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance soit levée. Il est 21h37.

Adoptée à l'unanimité

Patrick Courville
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président